

Ampère 2020 a besoin de vous !



André-Marie Ampère demeure le seul savant Français qui ait donné son nom à une unité de mesure électrique (dans le Système International). Il nous paraît important de célébrer sa mémoire à l'occasion du bicentenaire de sa découverte majeure : les lois de l'électrodynamique !

Conférences, symposium, vidéos sont programmés, soutenez cette action portée par notre fondation et la SEE !
Retrouvez l'ensemble du programme sur ampere2020.fr

Pour la Fondation Arts et Métiers,
Roger STANCHINA,
Président

Pour le Comité national Ampère 2020
François GERIN,
Président



Je participe au financement de l'année Ampère 2020

Par chèque* ou virement ** d'un montant (50 €, 100 € ou montant libre) de€

*Chèque libellé à l'ordre de la **FONDATION ARTS ET METIERS** à adresser à
la SEE, 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris

** Dans le cas de virement vers l'IBAN de la **FONDATION ARTS ET METIERS** : bien indiquer **Ampère 2020, nom et prénom**. En parallèle, un mail devra être adressé à am@fondam.fr indiquant nom, prénom ou Raison Sociale, adresse et valeur du don versé afin que nous puissions vous adresser un reçu fiscal

IBAN FR76 1336 9000 0660 6803 0103 925 - BIC BMMFR2A

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel: Tél :

Nota 1 : votre don ouvre droit au bénéfice d'un crédit d'impôt de 66% pour les personnes physiques et 60% pour les personnes morales, notamment entreprises, selon les dispositions légales et réglementaires.

Nota 2 : les dons dédiés à un projet précis le sont pendant une durée de 5 ans, au-delà le reliquat éventuel sera affecté à l'initiative de la Fondation pour ses actions d'intérêt général.